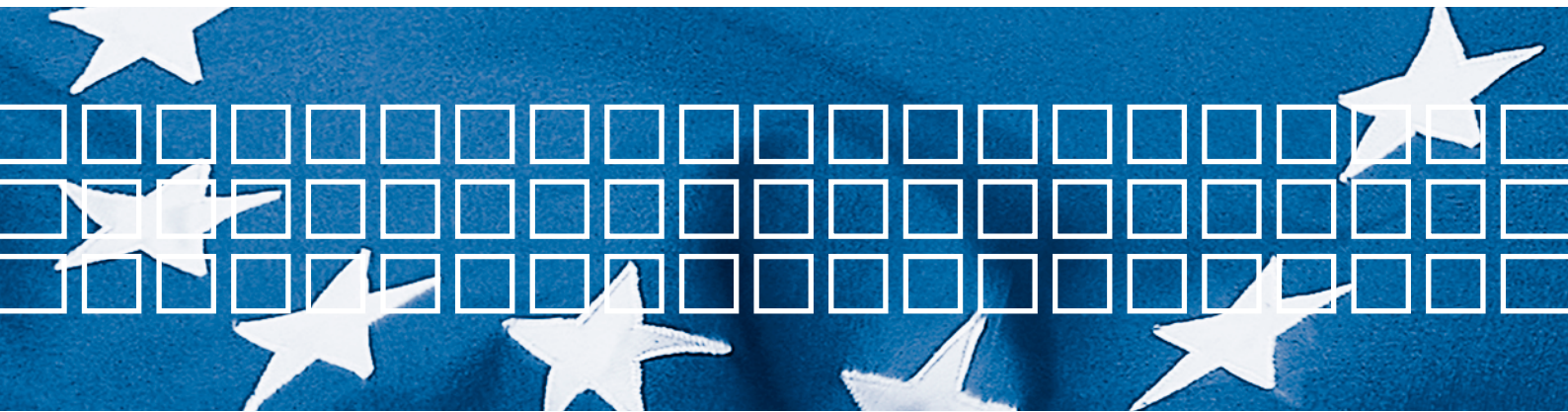


Mai 2007



Radioscopie de la gestion des risques au sein du secteur public local

Suite à l'étude menée en 2005 sur les attentes en matière de gestion des risques des collectivités locales dans l'Union Européenne, cette étude conduite en 2007 est un focus sur la gestion des risques au sein du secteur public français.



Sommaire

La gestion des risques : où en sont les collectivités ?

1. Une sensibilisation accrue des décideurs territoriaux.

- Quels risques pour quelles collectivités ?
- Quelle évolution par rapport à 2005 ?

2. Un décalage entre la perception et la réalité du risque.

- Les collectivités se sentent-elles préparées ?
- Pour les risques identifiés, quels sont les démarches engagées ?

3. La nécessaire transversalité de la fonction de Risk Manager.

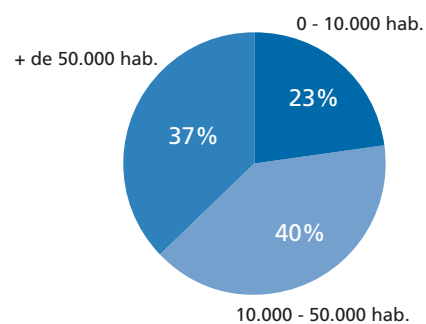
- Le Directeur Général, chef de file
- L'affectation croissante de compétences dédiées
- Le besoin exprimé de partager les expériences

Méthodologie

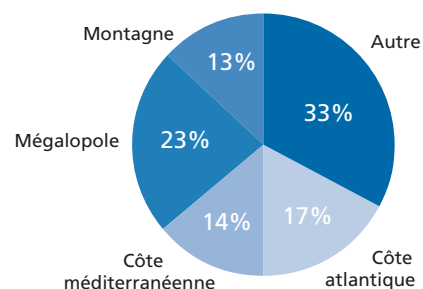
Pour mener à bien cette étude, 180 collectivités de toutes tailles réparties dans toute la France, ont été interrogées sur la base d'un questionnaire en ligne, souvent approfondis par un entretien téléphonique.

Les personnes interrogées dans le cadre de cette enquête sont en grande majorité des Directeurs Généraux de Services. Des Directeurs Généraux Adjoint ou des Responsables des assurances ont également été contactés.

Taille des collectivités interrogées



Répartition géographique



La gestion des risques : où en sont les collectivités ?

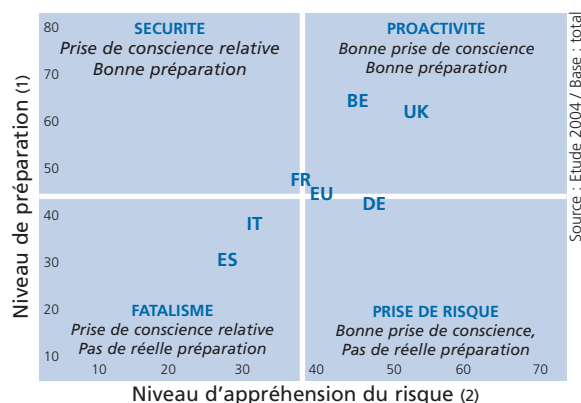
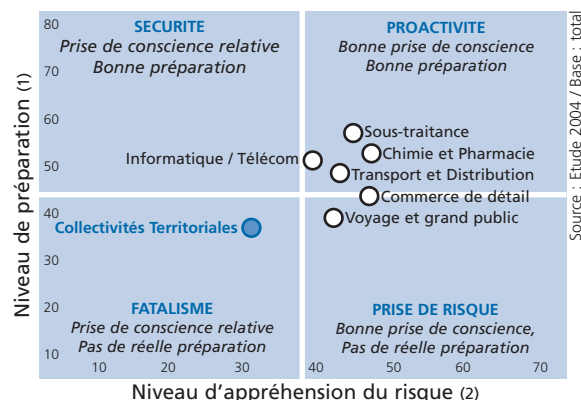
En matière de gestion de risques, les collectivités accusent un certain retard marqué par rapport au secteur privé : c'est, en substance, la conclusion à laquelle l'étude réalisée en 2005 par Primo et Marsh avait menée. Malgré la bonne place de l'administration française décentralisée par rapport aux autres pays européens (voir schéma joint), les décideurs interrogés avaient révélé leur difficulté à apprécier l'étendue des risques que leurs services prennent.

Quel est le degré d'implication de la Direction Générale ? En matière de gestion de risques, quelles actions les décideurs ont-ils engagé ? Ayant souhaité mettre à jour cette étude autour de ces deux questions, l'étude de Primo, menée en partenariat avec Marsh, s'est adressée, au début de l'année 2007, aux Directeurs Généraux ou leurs adjoints de 180 collectivités : 23% de villes de moins de 5 000 habitants, 40% entre 10 et 50 000 habitants, 37% de plus de 50 000 habitants.

Trois enseignements sont à retenir :

- Malgré une plus forte sensibilité aux risques, les collectivités n'ont pas suffisamment engagé d'actions en conséquence.
- La Direction Générale, par sa vision transversale, est la fonction la plus impliquée en matière de gestion de risques,
- Le besoin d'un meilleur partage des expériences est attendu.

Rappel des résultats 2005



(1) % des interviewés ayant pris des mesures de réduction du risque

(2) % des interviewés faisant état d'un risque significatif



1. Une sensibilisation accrue des décideurs territoriaux

Quels risques pour quelles collectivités ?

De façon générale, les Directeurs Généraux ont confié que les risques auxquels ils sont le plus sensibles (à 60%) sont les risques naturels (surtout pour les villes de moins de 10 000 habitants) et juridiques (surtout pour les villes de plus de 50 000 habitants).

Ce sont les risques de malveillance (intrusion, vol, vandalisme) puis les risques professionnels qui occupent une place prépondérante par la suite, et notamment pour les villes de plus de 50 000 habitants et pour les villes dont le nombre d'habitants est compris entre 10 000 et 50 000.

Une analyse par zone géographique montre que les villes d'agglomérations sont les plus sensibles aux risques de malveillance, risques sanitaires et juridiques. Ces mêmes villes partagent, d'ailleurs, avec les villes de la côté méditerranéenne la même attention pour les risques technologiques et environnementaux.

Les risques naturels et de délocalisation sont particulièrement importants pour les collectivités en zone montagneuse. Quant aux risques professionnels, le document unique, résultat de l'Evaluation des Risques Professionnels conformément à l'article R 230-1 du code du travail, est pris avec la même implication de façon homogène sur l'ensemble de l'hexagone.

Quelle évolution par rapport à 2005 ?

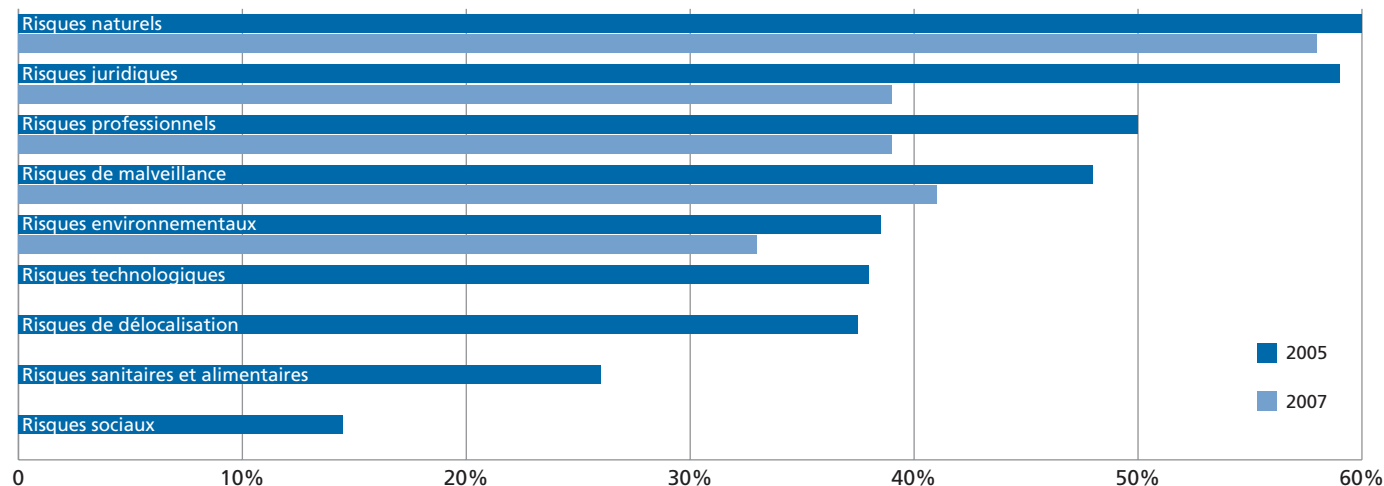
Par rapport à 2005, une plus forte sensibilité de la Direction Générale sur l'ensemble des risques est à noter (voir schéma ci-dessous).

Deux remarques peuvent être formulées :

D'une part, si l'implication dans la gestion des risques naturels reste aussi forte pour les collectivités, il s'agit d'un risque particulièrement bien identifié depuis 1999, le risque juridique prend d'avantage d'importance. Après la mise en cause de la responsabilité des collectivités, les directions générales s'inquiètent de voir leur propre responsabilité ou celle de leur collectivité engagée.

D'autre part, pour les risques technologiques, les directions générales ont témoigné d'une très forte sensibilité qui peut se rapprocher de l'entrée en vigueur du décret de 2004 concernant le Plan Communal de Sauvegarde. En les impliquant, à cette occasion, dans l'identification des risques technologiques, les PCS ont conduit, à l'évidence, les collectivités à se rapprocher davantage des acteurs industriels se situant sur leur territoire.

Sensibilité aux risques : évolution entre 2005 et 2007



2. Un décalage entre la perception et la réalité du risque

Les collectivités se sentent-elles préparées ?

D'après l'étude plus de 70 % des communes se considèrent bien préparées pour les risques professionnels, juridiques, naturels, et enfin sanitaires et alimentaires.

On constate que ces risques sont ceux qui peuvent faire encourir de lourdes responsabilités, du fait de l'inflation législative et réglementaire à ces sujets ou encore, causer un fort impact médiatique ; d'où, la sensibilisation accrue de ces communes à ces risques.

De manière plus générale, excepté pour le risque de délocalisation, les collectivités territoriales ont le sentiment d'être bien préparées alors que seule une infime partie des communes s'affiche comme particulièrement bien organisée face aux risques.

En effet, lorsque l'on met en parallèle le sentiment de préparation aux risques de ces collectivités avec les démarches mises en place, on remarque un fort décalage.

Il apparaît ainsi que pour chacun des risques recensés (voir tableau ci-après), un tiers des collectivités n'est pas préparé (50% parmi les villes de moins de 10 000 habitants). En effet, 35% ne sont pas préparées à la gestion du risque technologique, 35% pour le risque social (émeute, attroupement manifestation...), 37% pour le risque environnemental

Pour les risques identifiés, quels sont les démarches engagées ?

De plus, parmi les collectivités qui se déclarent s'être préparées à gérer ces risques, une part importante n'a pas engagée d'action pour y faire face.

Par exemple, pour les risques naturels et professionnels pour lesquels les entreprises se sentent le mieux préparé, respectivement 51% et 38% des collectivités n'ont mis en place aucune démarche pour y faire face (Plan Communal de Sauvegarde, Cartographie des risques et Simulation de crise pour l'un, et ERP pour l'autre).

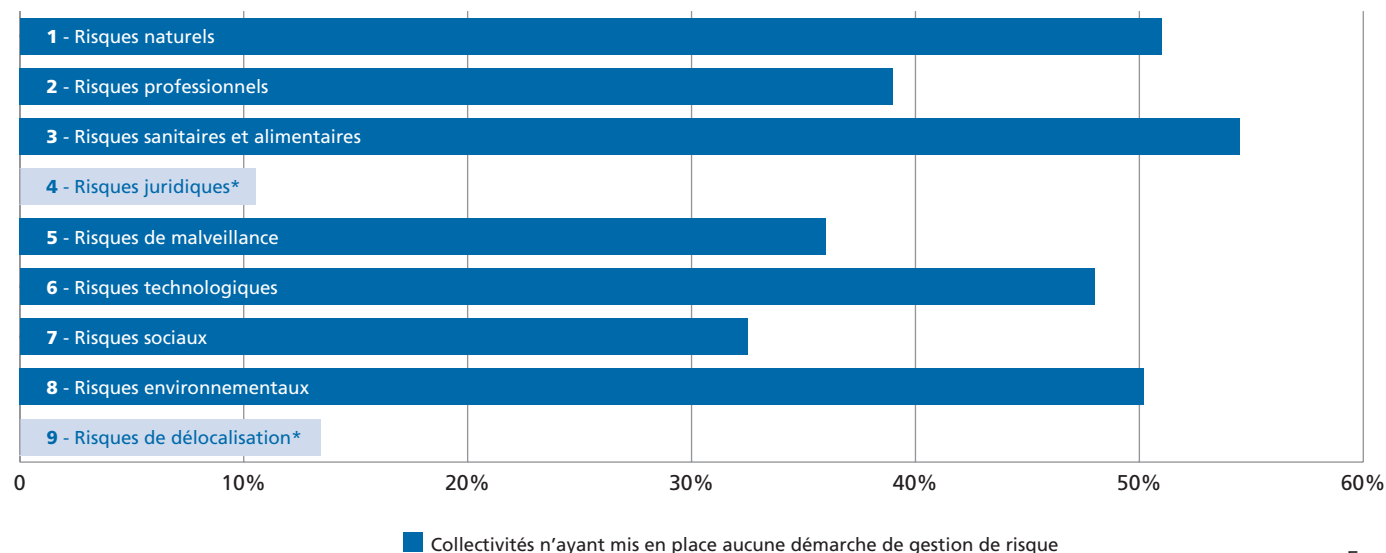
Au cours de cette étude, nous avons également pu remarquer que les collectivités sont plus sensibles aux risques à partir du moment où elles y ont été réellement confrontées. En effet, des démarches de prévention et de protection face à ces risques sont souvent mises en place une fois que la collectivité a dû faire face à un sinistre important comme nous l'expliquent deux DGS du sud de la France.

« Nous avons mis en place un document unique et fait une cartographie des risques depuis que nous avons dû faire face à un incendie dévastateur les 4 et 5 août derniers ».

« Les risques naturels sont très importants dans notre région et nous avons souvent à faire à des séismes et glissements de terrain. Une carte micro-sismique a été établie et nous commençons aujourd'hui même un exercice d'évacuation ».

Classement des risques auxquels les collectivités pensent être le mieux préparées

* NB : Lorsqu'aucun parallèle n'est fait entre les risques et les démarches engagées (risques juridiques et risques de délocalisation), c'est qu'il s'agit de risques pour lesquels aucune démarche de gestion des risques n'étaient proposée dans le questionnaire.





3. La nécessaire transversalité de la fonction de Risk manager

Le troisième volet de cette étude révèle la nécessité de créer une fonction de Risk Manager au niveau de la Direction Générale des collectivités.

Le Directeur Général, chef de file

L'étude a révélé, sur cet aspect, que la gestion des risques est traitée essentiellement à l'échelle du Directeur Général des Services : à plus de 60%, il est considéré comme « chef de file » et, lorsque cela n'est pas le cas, le Directeur Général reste toujours fortement concerné. D'une certaine manière, cet enseignement vient confirmer la transversalité de ce thème.

Parmi les services, la Direction Générale des Services Techniques est fortement impliquée (« chef de file » à hauteur de 32%). Les problématiques liées à l'environnement, aux risques technologiques et naturels sont souvent traitées au sein de cette direction.

L'affectation croissante de compétences dédiées

Sur la question des compétences affectées à la gestion des risques, les collectivités déclarent à 41% ne pas avoir de collaborateur dédié à la gestion de risques, et 33% des moyennes et grandes collectivités n'ont aucun collaborateur dédié au sujet.

Pour les collectivités qui déclarent avoir des agents dédiés, ces compétences sont très généralement affectées à une problématique particulière et n'interviennent pas de façon transversale sur l'ensemble des services. Ainsi, ces agents s'occupent de risques professionnels avec les ACMO ou ACFI (86%), de risques naturels (70%), de prévention de la délinquance (65%), d'environnement (69%). Leur rôle consiste surtout à informer, former et animer pour la plupart au sein des services.

Ainsi, il apparaît qu'aucune fonction n'intervient pour piloter et orienter la politique de gestion des risques au sein des services et faire bénéficier la Direction Générale d'une vision d'ensemble sur les principales vulnérabilités des missions et projets de la collectivité.

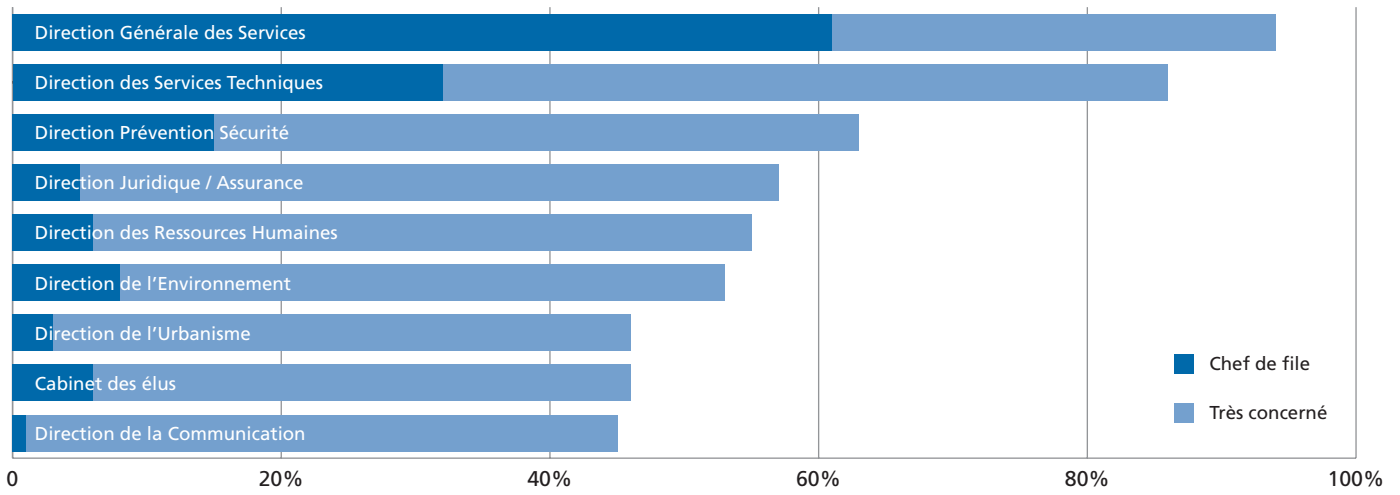
L'expression d'un besoin de partage d'expérience

Les collectivités interrogées semblent avoir un besoin d'informations, d'aides liées à un réseau, à des rencontres, des échanges avec des experts. Environ 30 % des communes interrogées estiment très important d'avoir un retour d'expériences, sur ce qui se fait ailleurs.

Le domaine de la gestion des risques se complexifie. Il demande l'utilisation et la maîtrise d'une réglementation dense et d'outils techniques, ce qui explique ce besoin d'information et de formation.

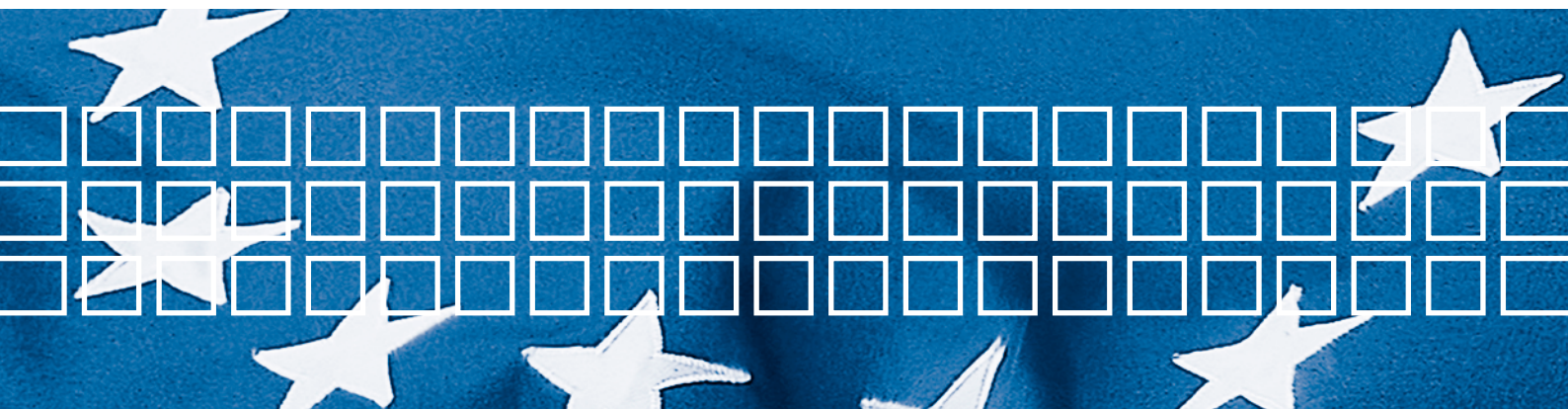


Services concernés par la gestion des risques au sein de la collectivité



Primo propose aux collectivités des solutions répondant à leurs besoins :

- Mise en place d'une gouvernance par le risque
- Nécessité de développer un réseau d'échange d'expériences
- Mise en place d'une formation appropriée pour la F.P.T.
- Création d'une fonction de Gestion de Risques rattachée à la Direction Générale



PRIMO est une association ayant vocation à informer, sensibiliser et aider les décideurs territoriaux sur les questions liées à la gestion des risques. Créée le 1^{er} avril 2005 par l'UDITE (Union des Dirigeants Territoriaux Européens), cette initiative est, en France, portée par le SNSGDGCT.

Contacts Primo

Primo France

Gérard Combe
01 46 39 76 16
gerard.combe@primoeurope.com

www.primoeurope.org

Contacts Marsh

Services Publics Europe

Philippe Auzimour
01 46 39 80 44
philippe.auzimour@marsh.com

Services Publics France

Pierre-Antoine Auburtin
01 46 39 80 24
pierre-antoine.auburtin@marsh.com

www.marsh.fr

Les informations figurant dans la présente publication ont uniquement vocation à aborder les thèmes concernés de manière générale et n'ont nullement valeur de conseil personnalisé. Par conséquent, il convient de ne pas utiliser ces informations en tant que tel. Il est recommandé aux assurés de consulter leur compagnie d'assurance et leurs conseillers juridiques pour toute question ayant trait à toute couverture spécifique.

Ni le présent document, ni aucune partie des informations qu'il contient ne peuvent être copiés ou reproduits sous aucune forme que ce soit sans le consentement de Primo ou de Marsh S.A., à l'exception des clients de Marsh S.A et des adhérents de Primo qui ne sont pas tenus d'obtenir ladite autorisation pour tout usage du présent rapport à des fins internes.

Marsh S.A.
Siège Social
Tour Ariane – La Défense 9
92088 Paris La Défense Cedex
01 41 34 50 00
Fax. 01 41 34 55 00

www.marsh.fr

MARSH S.A. Société de Courtage d'Assurance
Société Anonyme à Directoire et Conseil de
Surveillance au capital de 5 807 566 Euros - R.C.S.
Nanterre B 572 174 415
Garantie financière et assurance
de responsabilité civile professionnelle conformes
aux articles L 530-1 et L 530-2 du code des
assurances

© Tous droits réservés 2007 - 05